



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE SOUSCRIPTION

## J'AI BIEN NOTÉ QUE :

- mon versement, à l'exception de la prime d'Intéressement au titre de la dernière année de mon activité qui bénéficie de l'abondement, dans le FCPE « Saint-Gobain Relais 2026 », bénéficie de la décote mais ne bénéficie pas de l'abondement.
- mon épargne est bloquée (5 ans et/ou 10 ans selon votre choix s'agissant de la Formule Classique), sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation.
- les actions souscrites dans ce plan donneront droit à des dividendes (si applicable) distribués à compter de 2027 et des années suivantes (elles ne donneront pas droit à des dividendes versés en 2026 au titre de 2025).

## EN CAS DE VERSEMENT VOLONTAIRE :

- mon investissement total au sein du PEG en 2026 ne peut excéder un plafond égal à 25 % des prestations annuelles brutes de retraite ou préretraite ou si je suis en situation de cumul emploi-retraite, 25 % de mes revenus annuels bruts (rémunérations et prestations retraite).
- j'ai bien noté que je devrai remettre le mandat de prélèvement SEPA (« Single Euro Payments Area ») complété et signé, accompagné d'un RIB si je souhaite un prélèvement sur compte bancaire.

## En cas de défaut de paiement :

- j'ai noté que ma demande de souscription financée par versements volontaires ne sera pas prise en compte et/ou que la Compagnie de Saint-Gobain S.A. se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées. Je donne irrévocablement mandat à la Compagnie de Saint-Gobain S.A. ou au teneur de compte conservateur du FCPE « Saint-Gobain PEG France » de faire procéder ou de procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité de mes parts du FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit, à due concurrence, au règlement des sommes correspondant au montant de mon achat. Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterai débiteur auprès de la Compagnie de Saint-Gobain S.A. pour le montant correspondant.

## EN CAS D'ARBITRAGE :

- je reconnais que je peux financer ma souscription par arbitrage des avoirs disponibles et/ou indisponibles que je détiens dans le FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F ». Le rachat de ces parts se fera sur la valeur liquidative du 5 mai 2026. Si la valeur de la part du FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F » augmente entre la date de ma souscription et le 5 mai 2026, le montant de ma souscription par arbitrage sera plus élevé que le montant estimé à la date de ma souscription. Inversement, il sera plus faible si la valeur de la part diminue entre la date de ma souscription et le 5 mai 2026. Tous les avoirs arbitrés seront soumis à une nouvelle période de blocage de 5 ans (soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2031), sauf cas de déblocage anticipé. L'arbitrage des avoirs disponibles donne droit à l'abondement. L'arbitrage des avoirs indisponibles ne donne pas droit à l'abondement.

## SI J'AI CHOISI D'AFFECTER LES SOMMES ISSUES DE L'INTÉRESSEMENT ET/OU DE LA PARTICIPATION, J'AI BIEN NOTÉ QUE :

- si une prime d'Intéressement ou de Participation m'a été attribuée au titre de la dernière année de mon activité et que je n'ai pas fait connaître mon choix d'affectation, le choix par défaut prévu par l'accord d'Intéressement ou de Participation de mon ancien employeur s'appliquera. À défaut de disposition conventionnelle, la prime sera affectée par défaut au fonds « Amundi Label Trésorerie ESR - Part F ».
- ma décision d'affecter au PEG 2026 les sommes issues de l'Intéressement et/ou de la Participation deviendra irréversible le 7 avril 2026 à minuit au terme de la période de souscription. En conséquence, en cas de sursouscription au PEG impliquant la mise en œuvre de la règle de réduction précisée dans les modalités de l'opération 2026 (avenant au Règlement du PEG), la partie réduite de ces sommes ne me sera pas restituée et restera bloquée dans le PEG pendant 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé. Les parties réduites de la Participation et de l'Intéressement au titre de la dernière année de mon activité seront investies dans le FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - Part F ».

## JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des modalités de l'opération 2026 et notamment des conditions d'éligibilité et de la règle de réduction applicable en cas de sursouscription, des Documents d'Information Clé (DIC) des fonds proposés et du règlement du Fonds « Saint-Gobain Relais 2026 ».

## JE PRENDS NOTE QUE :

- si je souscris avec un bulletin papier (bulletin remis à mon Service Ressources Humaines), sans avoir porté la mention « lu et approuvé » et/ou sans avoir signé et/ou sans avoir fourni le mandat de prélèvement SEPA accompagné de mon RIB dans le cas où j'ai choisi le versement volontaire, mon bulletin de souscription ne pourra pas être enregistré.
- aucune modification de ma souscription et de mes choix d'investissement ne sera acceptée postérieurement à la date limite de souscription (7 avril 2026).
- j'ai bien compris que l'offre n'est pas ouverte aux « U.S. Persons » et je certifie dans ce cadre que je ne suis pas résident des États-Unis d'Amérique. J'ai bien noté que de plus amples informations à propos de cette restriction sont disponibles dans le règlement du/des Fonds ainsi que sur le site Web de la société de gestion [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification que vous pouvez exercer en écrivant à AMUNDI ESR – 26956 VALENCE Cedex 9.

J'autorise l'utilisation des informations contenues dans le présent bulletin de souscription dans le cadre d'un traitement informatique de données, dont la Compagnie de Saint-Gobain est responsable.

Ces informations sont obligatoires pour faire valoir mes droits au titre de ma souscription au titre de l'augmentation de capital.

J'accepte que ces informations soient transmises et traitées par la Compagnie de Saint-Gobain, par le teneur de compte conservateur de parts du FCPE (Amundi ESR) ou le cas échéant mon employeur dans le cadre de l'augmentation de capital du Plan d'Épargne Groupe Saint-Gobain et de toute opération en découlant directement.

Je reconnais que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification ou de rectification concernant mes données personnelles en contactant la Direction des Ressources Humaines de la Compagnie de Saint-Gobain. J'ai noté que j'ai également un droit à la portabilité de mes données.

Mes données personnelles seront conservées pour les besoins du traitement de données le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'augmentation de capital et pour la gestion du PEG Saint-Gobain, et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité des actions que je détiens au sein du PEG Saint-Gobain, et ultérieurement aux fins d'archivage.

J'ai noté que le délégué à la protection des données est joignable à l'adresse suivante : [privacycontact.CSG.FR@saint-gobain.com](mailto:privacycontact.CSG.FR@saint-gobain.com). Je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française, la CNIL, concernant la protection de mes données personnelles.